

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre de Développement de l'Enfant Inc.	Numéro de permis 1011018	Date d'inspection Le 15 mai 2024	
Nom de l'établissement Halte Scolaire La Découverte		Numéro de téléphone (506) 395-5420	
Adresse 3120 rue Principale Tracadie-Sheila NB E1X 1A2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en après-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.
Les documents affichés sont conformes.
Les dossiers des incidents des enfants sont complets.
Discussion avec une éducatrice afin de m'assurer de la compréhension des rapports d'incident.
Les jouets extérieurs sont variés et en quantité suffisante pour tous les enfants présents.
L'équipement fix est entouré d'une surface protectrice de la profondeur appropriée aussi installée selon les instructions du fabricant.
À mon arrivé les enfants arrivent de l'école, en entrant les enfants vont à la salle de bain et lavé les mains avant de prendre leur collation. Par la suite, les enfants sont en jeu libre avant d'aller jouer dehors.

original signé par
Sylvie Richardson

Le 15 mai 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Shanelle Smith Duguay

Le 15 mai 2024

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date